

VAL-DE-BONNIEURE

BULLETIN MUNICIPAL | # 10 | JUIN 2023



Commune de
Val-de-Bonnieure



Bonjour à tous,

Cette nouvelle année a démarré par la traditionnelle cérémonie des vœux le dimanche 7 janvier dernier. Ces vœux du conseil municipal à la population ouvrent le bal de divers événements associatifs, sportifs et autres commémorations. Ils représentent des temps forts de la vie de notre commune, permettent de tisser des liens et doivent symboliser notre cohésion. C'est pourquoi, j'invite le plus grand nombre d'entre vous à y participer.

Comme chaque année, le premier trimestre a été rythmé par le cycle budgétaire. C'est dans une période contrainte et compliquée que nous avons dû préparer le budget. Nous avons décidé cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition, cependant l'Etat augmente les bases de 7,1%. Les résultats de l'exercice budgétaire 2022 sont plutôt satisfaisants avec des excédents dégagés sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

En élus responsables, nous avons commencé depuis l'année dernière à diminuer l'éclairage public et cette année verra l'extinction totale de l'éclairage de mai à fin août. Des réflexions sont en cours pour essayer de réduire davantage nos factures.

Je remercie chaleureusement tous les services de la Mairie pour leur collaboration et leur implication dans les différents projets visant à rendre la vie agréable dans la commune. Merci également aux élus qui me secondent et avec qui le rôle de maire paraît moins difficile.

Juste avant de vous laisser parcourir ce 10^e numéro de notre bulletin municipal, j'attire votre attention sur l'évènement organisé par la commune cet été : le ciné en plein air. Nous faisons partie des cinq communes charentaises à bénéficier d'une séance de cinéma offerte par le Département. Pour Val-de-Bonnieure, le choix s'est porté sur un film d'animation que je vous laisse découvrir au dos du bulletin et qui d'après l'organisatrice du Département et Rémy Merle (président du CRCATB) a un son exceptionnel permettant l'immersion des petits et grands dans l'action. Je vous donne donc rendez-vous le 19 juillet au logis de St-Amant-de-Bonnieure.

Enfin je souhaite que votre été soit rythmé par les animations de nos associations et par des partages de bons moments entourés de vos proches.

Aurélie LACROIX, maire de Val-de-Bonnieure

EN BREF

REMPPLACANTS POUR POSTES DANS LES ÉCOLES

Malgré un investissement considérable des agents des écoles et notamment lorsqu'une de leur collègue est en arrêt de travail, nous avons des difficultés à pallier le manque d'un ou plusieurs agents sans rallonger le temps de travail. Pour cette raison, nous sommes à la recherche de personnes en capacité de se rendre disponibles « au pied levé » afin d'éviter à Cécilia Merles, responsable des agents des écoles, de modifier le planning du personnel et aux agents de s'épuiser par d'interminables changements d'organisation.

Le temps de travail dont la commune a besoin pourra concerner une ou plusieurs journée(s) et différents postes (préparation des repas, service en cantine, ménage des bâtiments scolaires et garderie). Les horaires peuvent également s'étaler sur plusieurs plages horaires dans la journée, c'est pourquoi nous recherchons des personnes résidant dans la commune ou les environs afin d'éviter trop de déplacements.

Si vous avez du temps de disponible ou besoin d'un complément de salaire, vous pouvez contacter la mairie au 05 45 39 21 45 ou mairie@valdebonnieure.fr, nous ne manquerons pas de vous recevoir pour étudier votre candidature.

LE SERVICE TECHNIQUE

Thierry Marchand, venu renforcer l'équipe du service technique en avril 2022, se voit par son professionnalisme, sa motivation et son implication devenir stagiaire pour une année et sans aucun doute titulaire l'année prochaine.

L'équipe du service technique tient à remercier les habitants de la commune qui prennent le temps de tondre au bord des rues et routes devant leur propriété : cela fait gagner un temps tout à fait appréciable à l'équipe.

PÔLE ADMINISTRATIF



Cécilia Merles, responsable des agents du secteur enfance, souhaitant évoluer dans sa carrière, a rejoint l'équipe administrative à plein temps le 2 janvier 2023. Elle est chargée de l'accueil, de la gestion et comptabilité de la cantine et du personnel des écoles. Elle bénéficie de la formation de secrétariat de mairie proposée par le CNFPT et se forme à la gestion de l'état civil, de l'urbanisme et de toutes les autres tâches administratives incombant au secrétariat de mairie.

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

Pensez à consulter www.service-public.fr

- Vous aurez toutes les informations à jour sur les domaines sélectionnés (état civil, carte nationale d'identité, passeport, inscription sur les listes électorales, urbanisme, aides de l'état, simulateurs, etc.).
- Les redirections sur les sites officiels de l'État pour effectuer vos démarches en ligne de façon sécurisée.
- Vos dossiers seront traités plus rapidement.
- Et surtout vous éviterez les sites commerciaux qui vous demandent une contribution financière.

Pour le **recensement citoyen** (jeunes dès 16 ans) : c'est aussi plus facile en ligne sur www.service-public.fr



EMMABÜS PLACE JOUBERT

Emmaüs a mis en place l'EmmaBüs, le premier espace itinérant gratuit de la Charente.

Depuis le 17 mars, EmmaBüs s'installe un vendredi sur deux, de 9h30-12h30, place Joubert, Saint-Angeau, au moment du marché hebdomadaire.

Toutes les infos sont sur : www.valdebonnieure.fr

Coordonnées : Paul Bonnefoy - 06 31 39 25 18

DU RENOUVEAU DANS LES COMMERCES

L'épicerie «Les Gourmandises», place Joubert, a succédé à l'épicerie Chez Sophie en février 2023. Marylène Artaud est ainsi passée de vendeuse à propriétaire et a procédé à de nouveaux aménagements dans l'épicerie en faisant la part belle aux produits de producteurs locaux.

Hélène Dupré, a vendu la pharmacie place Joubert.

Le 31 mai, Corentin Penven a repris le flambeau avec enthousiasme et le souhait de conserver l'organisation mise en œuvre avec les professionnels de la Maison de santé.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Bulletin municipal de Val-de-Bonnieure



- Directrice de publication : A. Lacroix
- Textes : M. Etienne, N. Guillaumin-Pradignac, A. Lacroix, J-Y. Morellec, P. Mazaud, F. Pierre
- Charte graphique & mise en page : N. Guillaumin-Pradignac
- Imprimé en 700 exemplaires par Médiaprint (Chasseneuil/B^{re})
- Dépôt légal : juin 2023

Mairie de Val-de-Bonnieure, 2 place Arsène Roudy,
Saint-Angeau, 16230 Val-de-Bonnieure
05 45 39 21 45 mairie@valdebonnieure.fr

www.valdebonnieure.fr

BUDGET

2023 : UN BUDGET DANS LA CONTINUITÉ DE 2022

Mercredi 5 avril, le conseil municipal de Val-de-Bonnieure s'est réuni pour voter son budget et ses taux d'imposition pour l'année 2023.

Fonctionnement

• Les dépenses

L'inflation reste élevée ; les sommes consacrées à l'électricité (52 000 € contre 30 000 réalisés l'an passé), au carburant et aux différents combustibles ont été augmentées de façon conséquente. De même toutes les fournitures et les produits, notamment les denrées alimentaires, sont réévalués à la hausse. Il s'agit donc d'être prudents sur ces postes de dépenses pour éviter de devoir trouver des crédits sur d'autres lignes en cours d'année.

Concernant les actions, on peut noter, comme en 2022, un effort important sur l'entretien de la voirie (40 000 €) et des bâtiments (50 000 € en fonctionnement),

Les dépenses de personnel sont stables, estimées à 60 7300 € contre 57 4310 € en 2022. À noter ici la prise en compte de l'augmentation du point d'indice de nos agents, qui a pris effet en 2022.

Les intérêts de la dette continuent à diminuer (12 500 €).

Au final, en prenant en compte le virement de 149 100 € à la section d'investissement, le total de nos dépenses de fonctionnement est de 1 413 704,14 €.

• Les recettes

Nous bénéficions ici de plusieurs effets :

- compte tenu de nos investissements précédents, nous générons davantage de loyers (60 000 € contre 50 000 € en 2022),
- les transactions immobilières rapportent de la taxe additionnelle aux droits de mutation,
- les dotations de l'État sont également en légère augmentation,
- les impôts nous rapportent davantage qu'en 2022. Les impôts directs locaux sont estimés à 581 347 € (contre 540 000 environ l'an passé).

Au final, nos recettes d'investissement s'établissent à 1 413 704,14 € contre 1 365 082,80 € au budget 2022.

Investissement

• Les dépenses

On notera ici :

- une étude diagnostic de l'église de St-Angeau, dont l'état le nécessite (15 000 €),
- des travaux sur la toiture de l'ancienne mairie de Ste-Colombe prévus à hauteur de 20 000 € environ,
- la réalisation du city stade estimée à 46 000 €,
- l'agrandissement de l'atelier municipal de St-Angeau (Rochelot) à hauteur de 20 000 €.

Les autres dépenses d'investissement concernent l'équipement en matériel du service technique, du mobilier pour les écoles, l'aménagement du parking du cimetière de St-Angeau ou encore du matériel informatique.

Le total des dépenses de cette section est de 338 335 €.

• Les recettes

L'ensemble des dépenses d'investissement, à hauteur de 455 00 €, s'équilibrent notamment par des subventions et dotations, l'autofinancement par la commune. Cette année, il n'est pas prévu de nouvel emprunt. L'encours de la dette atteindra 370 000 € en fin d'année, poursuivant la trajectoire de désendettement engagée depuis plusieurs années.

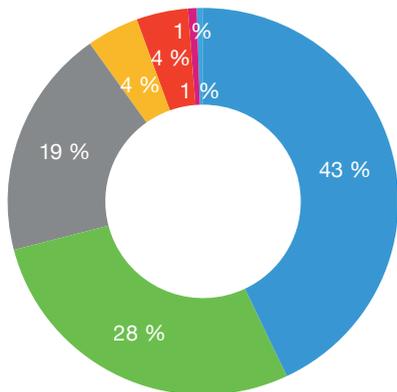
Les recettes d'investissement sont au total de 338 335 €.

.....

Au final ce budget est un budget de continuité par rapport à l'an passé. Il permet de faire face à la période d'inflation qui se poursuit, tout en maintenant des investissements nécessaires et un désendettement qui nous permettra de lancer des opérations plus importantes dans les prochaines années.

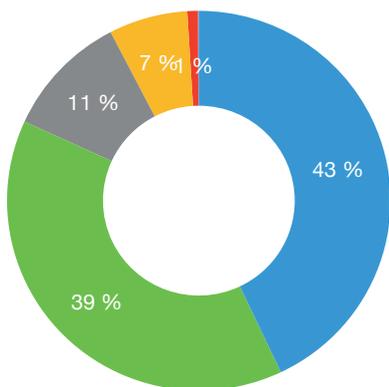
Ce budget a été adopté à l'unanimité.

RECETTES



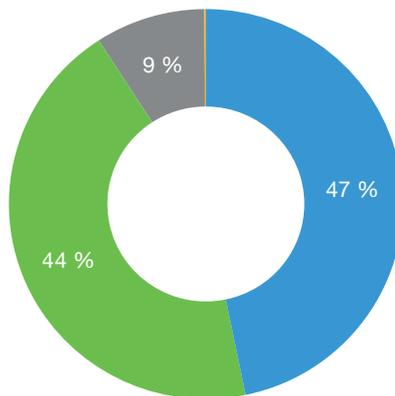
- Fiscalité locale > 607 105 €
- Dotations et participations > 396 073 €
- Résultat de fonctionnement reporté > 271 511,14 €
- Autres produits de gestion courante > 61 100 €
- Produits des services, du domaine et ventes diverses > 60 415 €
- Impôts et taxes > 10 000 €
- Atténuation de charges > 7 500 €

DÉPENSES



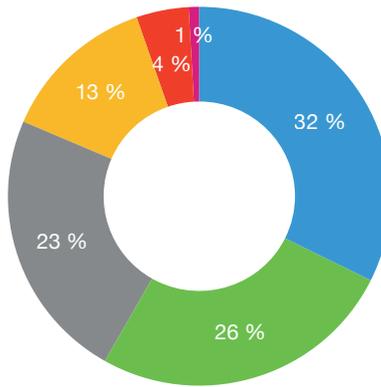
- Charges de personnel et frais assimilés > 607 300 €
- Charges à caractère général > 549 574,14 €
- Virement à la section investissement > 149 100 €
- Autres charges de gestion courante > 93 967 €
- Charges financières > 12 500 €
- Charges spécifiques > 700 €
- Atténuation de produits > 500 €

RECETTES



- Dotations, fonds divers et réserves > 158 245,86 €
- Virement à la section de fonctionnement > 149 100 €
- Subventions d'investissement > 30 500 €
- Emprunts et dettes assimilées > 490 €

DÉPENSES



- Solde d'exécution à la section d'investissement reporté > 109 345,86 €
- Immobilisations en cours > 87 600 €
- Immobilisation corporelles > 78 600 €
- Emprunts et dettes assimilés > 44 790 €
- Immobilisation incorporelles > 15 000 €
- Subventions d'équipement versées > 3 000 €

Les taux d'imposition : un point sur l'évolution

Il convient ici de vous apporter une précision : les taux d'imposition sur notre commune sont inchangés depuis la création de la commune nouvelle.

En 2023, le Conseil municipal a de nouveau fait le choix de ne pas augmenter ses taux.

Ainsi, le foncier bâti reste à 44,92 %, le non bâti à 54,70 %, la cotisation foncière des entreprises à 21,54 %.

Par contre, chaque année, le Parlement vote une augmentation des bases, c'est-à-dire de la valeur locative du bien concerné, de manière à suivre l'inflation. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023 est égale à l'évolution de l'indice

des prix à la consommation harmonisée constatée entre novembre 2021 et novembre 2022.

La revalorisation atteindra le chiffre inédit de 7,1 % en 2023. Elle ne concernera pas les locaux à usage professionnel et commercial, indexés sur un indice départemental d'évolution des loyers lissé sur trois ans, dont l'augmentation devrait être bien inférieure.

En conséquence, malgré le taux stable, vous constaterez sur votre feuille d'impôt une augmentation due au fait que votre valeur locative est indexée sur l'inflation. Cette mesure est logique, car les dépenses de la commune, comme vu précédemment, sont impactées par cette même inflation.

VIVRE ENSEMBLE

MARS BLEU

Pour la seconde année, la commune et la Maison de santé ont souhaité s'engager dans l'opération de santé publique Mars Bleu. Pour sensibiliser les habitants de la commune au dépistage du cancer colorectal, deux temps forts ont été organisés.

Le colon Tour

Vendredi 17 mars matin, au moment du marché hebdomadaire, place Joubert, les professionnels de santé (Docteur Antoine Trouvé et Catherine Ferrant, coordinatrice de la Maison de santé) ont proposé une information ludique et pédagogique permettant de surmonter les peurs et les tabous autour du dépistage et de lever les freins à sa réalisation. Tout cela, avec l'aide d'une structure gonflable d'une longueur de 12 mètres représentant l'intérieur du côlon dans lequel on pouvait cheminer pour comprendre l'évolution des différentes lésions, sensibiliser les visiteurs à l'intérêt et l'importance du dépistage et de la coloscopie.



Le colon tour



La marche de 8 km



L'atelier peinture au sable



L'atelier art floral

Le plein d'activités

Samedi 18 mars après-midi, les activités fourmillaient à la salle socioculturelle.

Sylvette Thorax était à la confection des crêpes, Gaëlle Cloarec animait un atelier d'art floral, Christine Sponem proposait un double atelier de dentelle aux fuseaux et de peinture au sable.

Rendez-vous était donné à 14h30 pour un temps d'échanges avec le Docteur Thimoté Avenel et Catherine Ferrant, infirmière Asalée.

Tout a commencé dans la bonne humeur par un quizz sur la prévention et le dépistage du cancer. Un panier de légumes de producteurs locaux était à gagner en donnant son poids le plus précis possible. Les plus courageux sont alors partis marcher 8 km... sous les giboulées de mars !!! Après cette aventure, tout le monde s'est retrouvé au sec pour un excellent goûter de crêpes.

Cette manifestation a permis de récolter 375 € pour la Ligue contre le cancer.

LA RÉSIDENCE LES JONQUILLES S'OUVRE SUR LA COMMUNE

Laura Babouchian, directrice de la Résidence Les Jonquilles, souhaite donner une impulsion à l'établissement avec davantage d'ouverture sur la commune et ses habitants. Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises, avec les animatrices, et avons décidé de collaborer pour diffuser les informations sur leurs animations. Des événements ont déjà été organisés avec l'école de St-Angeau : chasse aux œufs (Pâques) et journée jeux. D'autres, tournés vers l'ensemble de la population sont à venir : Thé dansant (le 22 juin), kermesse, repas d'été, conférence sur la maladie d'Alzheimer, Journée sur les aides de maintien à domicile et préparation à l'entrée à la maison de retraite, marché et repas de Noël. La maison de retraite participera à l'opération Octobre rose. Infos et inscriptions : 05 45 39 23 30 / secretariat@les-jonquilles.com



ÉVOLUTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

À l'heure de la sobriété énergétique et considérant les augmentations importantes du coût de l'électricité, une réflexion est en cours sur notre utilisation de l'électricité. Le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG) est le propriétaire des réseaux électriques d'une tension inférieure à 50000 volts (conducteurs basse et moyenne tensions) et délègue l'exploitation du réseau à Electricité Réseaux de France.

Le SDEG est venu proposer à la commune des pistes de réduction de la consommation d'électricité et du montant des factures.

La commune possède 46 coffrets de commande avec 345 points lumineux dont 61 ampoules LED.

Les frais liés au fonctionnement des candélabres sont :

- Les abonnements des coffrets
- La consommation d'électricité
- Les frais d'entretien payés au SDEG en fonction du type d'ampoule

Le SDEG nous a suggéré de réduire le temps d'éclairage : moyen le plus simple à mettre en place, sans induire de frais. La commune a commencé par uniformiser les horaires d'éclairage de 6h au lever du soleil et de 21h30 au coucher du soleil, puis par l'extinction totale de l'éclairage public du 1^{er} mai au 31 août.

Un groupe de travail a été constitué pour mener une réflexion plus approfondie sur l'éclairage public. L'analyse des factures d'électricité a permis de mettre en exergue que la consommation d'électricité n'est pas le poste le plus important. Ce sont les abonnements et le coût d'entretien des points lumineux qui coûtent le plus cher.

Le SDEG nous a proposé de remplacer 227 ampoules classiques par des ampoules LED. Ce remplacement d'ampoules ferait économiser environ 900€ par an sur la consommation d'électricité, 1528 € sur les frais d'entretien et en ce qui concerne les abonnements, qui seraient diminués avec la réduction de la consommation, il est difficile d'estimer le montant du gain.

32 lampadaires seraient à renouveler entièrement pour pouvoir changer le type d'éclairage. Il s'agit seulement d'une estimation, il est possible que d'autres frais soient nécessaires lors du passage sur le terrain.

Le Département a mis en place un Fonds Vert pour subventionner les renouvellements ou la suppression d'équipements lumineux si la réduction de la consommation totale d'électricité est d'au moins 25%.

Le groupe de travail a sillonné la commune pour étudier l'utilité des candélabres en fonction de leur position, de la zone éclairée et de sa dangerosité. Il a listé les candélabres qui pourraient être éteints pour réduire le nombre d'abonnements et donc diminuer les frais d'entretien. Cette piste est celle qui permet de faire le plus d'économie au moindre coût tout en gênant le moins possible les habitants. D'autres pistes sont possibles comme la réduction de l'intensité de l'éclairage, l'éclairage public solaire, les capteurs de présence...

La réflexion sur l'éclairage public se poursuit. Le coût sera un facteur déterminant des choix faits.



CHATS ERRANTS

Il est demandé à tous les propriétaires de chats de donner à manger à votre chat uniquement, dans un lieu fermé (hors de portée d'autres chats). Dès que vous nourrissez un chat errant, vous vous rendez responsable de lui et devez lui apporter tous les soins nécessaires (nourrissage, stérilisation, identification, etc.). Trop de personnes pensent bien faire en nourrissant les chats qui se promènent dans leur jardin. Mais, dès qu'ils se rendent compte

que les chats sont trop intrusifs ou reviennent avec des chatons, ils appellent la mairie **et que se passe-t-il ?**

La commune a la charge de stériliser le chat ou d'appeler la fourrière pour venir le récupérer (50€ par chat). Cette dernière option n'est pas idéale car la fourrière ne sait que faire de tous les chats errants, non adoptables pour la plupart.

Nous vous demandons de ne pas attirer les chats dans votre propriété, de les laisser divaguer et de

nous avertir lorsque nous faisons nos campagnes de stérilisation (en moyenne 2 fois/an), afin d'essayer de stériliser un maximum de chats. L'identification est devenue obligatoire et à la charge de la commune. Ces captures ont donc des conséquences financières. Vous pouvez contacter aussi l'association «l'arbre à chats» avec qui nous sommes en contact pour toutes questions au 06 10 36 37 81

Merci de votre compréhension.



LA GESTION DES BIODÉCHETS

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront trier leurs déchets et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement. Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français.

Les biodéchets

- Les déchets alimentaires représentent l'essentiel des biodéchets produits par les ménages : restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non-consommés.
- Les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins: tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore les déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre. C'est une ressource importante pour le jardin domestique ou le jardin d'agrément ou la production d'énergie (méthaniseur).

Le compostage domestique

Il s'agit de mettre ses déchets de cuisine et ses restes de repas soit dans votre composteur soit à donner à vos poules le cas échéant. Contrairement aux idées reçues, le compostage domestique ne génère pas d'odeurs. Le processus de compostage réduit par 3 les volumes des biodéchets très majoritairement constitués d'eau. Calitom invite à ne pas déposer de produits carnés dans les installations de compostage.

DES ASTUCES POUR BIEN COMPOSTER

Si au cours de votre pratique vous êtes confrontés à certains aléas, voici quelques remèdes qui pourront vous aider à les résoudre...

LA DÉCOMPOSITION NE SE FAIT PAS

Si vous débutez votre compost et que celui-ci ne semble pas fonctionner, patience. Il faut savoir que les micro-organismes se développent progressivement. Quelques jours sont nécessaires à la mise en route.

MAUVAISES ODEURS (TYPE « OEUF POURRI »)

Le compost est trop humide et manque d'oxygène.

> Ajoutez des matières sèches et mélangez.

MAUVAISES ODEURS (TYPE « AMMONIAQUE »)

Il y a certainement un excès de matière azotée, souvent des tontes de pelouse.

> Ajoutez des matières sèches et mélangez.

LA DÉCOMPOSITION S'EST ARRÊTÉE

Le contenu est trop sec et manque d'oxygène.

> Ajoutez des matières humides et mélangez, ou arrosez.

DES DÉCHETS NE SE DÉCOMPOSENT PAS

Il s'agit sûrement de branchages, d'épluchures d'agrumes...

> Fractionnez-les en petits morceaux pour faciliter la dégradation.

APPARITION DE MOUCHERONS

Il y a trop de matière humide en surface. Attention également aux fruits abîmés !

> Recouvrez systématiquement vos apports de matières sèches et enfouissez les matières humides.

PRÉSENCE DE RONGEURS

> Brassez régulièrement pour empêcher leur installation. Éventuellement mettre une grille dessous.

Composteurs individuels et collectifs

Plus de 280 composteurs ont été distribués sur la commune, à ce jour. Calitom met à disposition gratuitement un composteur par foyer. Si vous n'en possédez pas, vous pouvez en faire la demande à la mairie qui la transmettra à Calitom.

La commune a décidé d'installer un composteur collectif dans le bourg de St-Angeau, dans le jardin vert, pour les habitations ne possédant pas de terrain.

Le 7 juin, un agent de Calitom est venu expliquer au personnel de la commune (le matin) et aux habitants concernés (le soir), les règles d'utilisation des équipements. Des bio-seaux (petits seaux pour récupérer les biodéchets) ont été donnés pour chaque foyer pouvant utiliser le composteur collectif.

► CE QUE JE COMPOSTE



Coquilles d'oeufs **écrasées**



Épluchures de fruits et légumes



Petits restes : pain, pâtes, croûtes de fromage...



Peaux de fruits et fruits abîmés **en morceaux**



Fleurs fanées



Marc de café, filtre, sachets de thé, infusettes **en papier**



Coquilles de noix et noisettes **broyées**

À NOTER

Composter ses déchets de cuisine, oui, mais restez vigilants quant au gaspillage alimentaire !

JE NE METS PAS



Coquillages et crustacés



Os, viande et poisson crus



Emballages, sacs en plastique et biodégradables



Couches, serviettes hygiéniques



Litière, terre, sable, cailloux



Mégots



OPÉRATION BROYAGE DE VÉGÉTAUX

Une campagne de broyage a été organisée du 20 au 28 mars grâce au prêt du broyeur de la Communauté de communes. Une autre campagne devrait avoir lieu à l'automne, elle sera annoncée via l'application Panneau pocket, le site Internet et des affiches chez les commerçants. Les agents du service technique passeront chez les personnes inscrites au préalable auprès de la mairie.

Conditions :

- regrouper l'ensemble des branchages
- les déposer à proximité d'un accès à votre propriété
- ne pas mettre des branchages d'un diamètre supérieur à 10 cm
- 5 m³ maximum de végétaux ou 2 h maximum de broyage pour les employés municipaux

TRAVAUX- PROJETS



TAILLE DES ARBRES

La taille des arbres de la commune a été confiée à l'entreprise locale AREA Rivolet. Comme indiqué dans le bulletin précédent, les arbres malades de l'école de St-Angeau ont été abattus puis de nouveaux ont été plantés.

En 2023, deux interventions ont été prévues pour la taille de tous les arbres de la commune qui en ont besoin. C'est pour cette raison que l'entreprise a procédé en janvier à la taille des arbres du cimetière de St-Amant, de la place de la poste, de la place Robert Joubert et de la place à Ste-Colombe où un arbre mort a été enlevé.

Coût total de l'opération : 6 780 €.

La prochaine intervention aura lieu à l'automne. Une fois faite, cette opération sera renouvelée dans 2 ou 3 ans.



LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

- **Toilettes publiques de St-Amant** (à côté du logis) : réfection du sol avec un carrelage anti-dérapant et remplacement du vélux.
- **Hall d'entrée de l'ancienne mairie de St-Amant** : réaménagement et création d'une porte pour faciliter l'accès direct à l'étage, quand la salle du rez-de-chaussée est occupée.
- **Salle socioculturelle** : création d'un placard de rangement pour le matériel de nettoyage à gauche de la scène et changement de toutes les fenêtres de toit.
- **Maison de santé** : aménagement d'une terrasse extérieure pour les professionnels de santé et couverture de l'avant-toit du patio avec des tuiles pour limiter la chaleur dans la salle d'attente lors des fortes températures.

ACHAT DE PETIT MATÉRIEL



La commune a acheté du petit matériel pour faciliter le travail des agents du service techniques. Nous avons souhaité privilégier l'achat local en commandant le petit matériel thermique et batterie à l'entreprise Lamiot (Bois Giraud) : une faucheuse-débroussailleuse à roues (thermique), du matériel à batterie : un souffleur, une débroussailleuse et un taille-haie. La commune s'est également

dotée d'une remorque avec ridelles pour le transport des déchets verts. L'ensemble a coûté 9 800 €.

VOIRIE

En plus de la réfection de voirie réalisée par l'entreprise AB TERRASSEMENT, les agents du service technique ont parcouru sans relâche les kilomètres de voirie de la commune, pour procéder au rebouchage des chemins et des routes. Il a fallu 150 tonnes de calcaire et 8 tonnes d'enrobé à froid pour venir à bout de ces manques. Un immense merci aux agents pour ce travail.

Les bords de routes et de chemins ont été entretenus au mois de mai, par l'entreprise ETA LE LÉON, tout juste créée par Théo Le Léon.

Un deuxième passage sera probablement nécessaire au cours de l'été.





Montage photo pour l'intégration du City Stade sur l'ancien terrain de tennis
Gazon synthétique / tube en acier / accès PMR

UN CITY STADE EN PROJET

Lors de notre profession de foi pour les élections municipales en 2020, nous avons émis le projet d'installer un terrain multi-sports dans la commune. Ce projet correspond à tous les âges. Il permettra aux jeunes de se retrouver sur un même espace de jeux avec différentes activités sportives et également de venir jouer en famille. Le city stade prendra place sur le plus abîmé des deux terrains de tennis. Cet emplacement est idéal : il permet de regrouper le terrain de football, un terrain de tennis, un terrain multi-sports et nous envisageons d'y ajouter la table de ping-pong et le jeu pour enfants actuellement installés au jardin vert.

Nous profitons du plan « 5000 terrains de sport pour 2024 », annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, pour accompagner le développement d'équipements sportifs de proximité, pour lancer notre projet en bénéficiant de subventions de l'Agence Nationale du Sport et du programme Leader (Leader est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de développement rural). Les subventions demandées pourront atteindre 80%.

Trois entreprises ont été contactées et ont remis des projets similaires. Nous avons retenu l'entreprise PCV collectivité (ayant réalisé notamment le parcours de santé de la Barraude) pour un montant TTC de 45 656,40€.

CIMETIÈRES

Les portails des 3 cimetières ont été rénovés et repeints par les agents du service technique.

Le mauvais état du portail de l'entrée principale du **cimetière de Ste-Colombe** a nécessité des réflexions en vue de son remplacement ou de sa réparation. Mutualisant leurs compétences, les agents techniques ont jugé être en capacité de le réparer pour éviter une dépense non négligeable. La réparation se fera donc dès que possible, en fonction du planning chargé du service technique depuis le début du printemps et des interminables tontes. Les

agents mettront tout en œuvre pour une remise en beauté de cet élément important du cimetière.

Le portail du **cimetière de St-Angeau** a été réparé gracieusement par l'entreprise Gillibert-charpentes métalliques.

Un **parking** sera aménagé au cimetière de St-Angeau. Une réflexion est en cours pour trouver une solution pratique pour les usagers et peu coûteuse pour la commune.

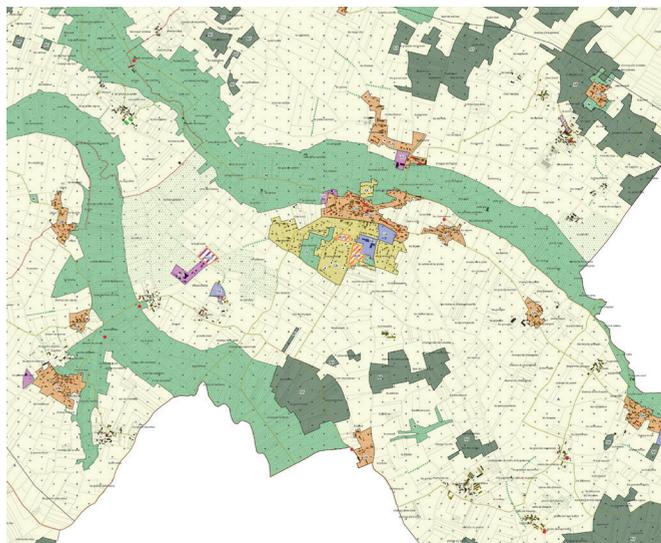
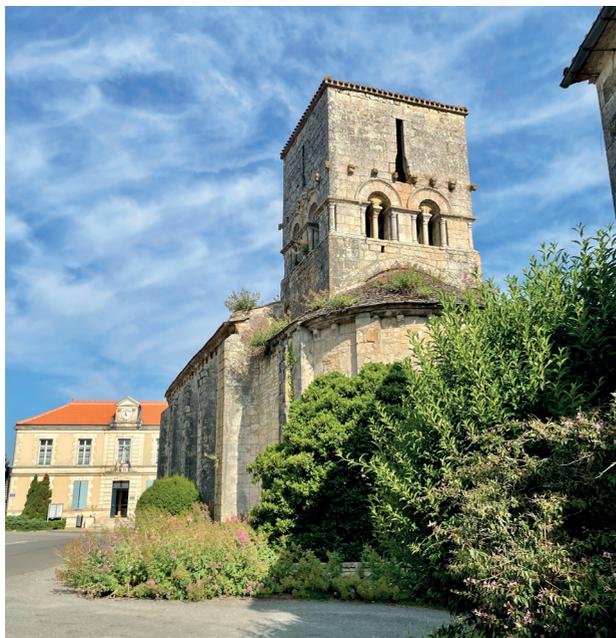


URBANISME / PATRIMOINE

ÉGLISE DE ST-ANGEAU

La commune de Val-de-Bonnieu lance cette année une étude diagnostic de l'église afin d'avoir une vue globale sur son état sanitaire et les travaux à prévoir dans les années à venir.

L'équipe d'architectes chargée de cette étude a été retenue, il s'agit de « Architecture Patrimoine » basée à Bordeaux. Sur une dépense globale de 12 380 € HT, la commune va recevoir des subventions de la DRAC (40 %), du Département (30%) et de la Communauté de communes Cœur de Charente (10%). Restera 20% à la charge de la commune. Cette étude commencera au second semestre 2023.



PLUi

Le 27 avril 2023, les élus de la Communauté de communes ont approuvé, à l'unanimité, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) Cœur de Charente après 5 ans de travail de concertation avec les acteurs du territoire. Ce document d'urbanisme planifie le développement du territoire et la préservation des espaces agricoles et naturels, des enjeux forts pour la ruralité de demain. Le PLUi comprend toutes les pièces réglementaires :

- **Le document graphique** (plus communément nommé plan de zonage) qui découpe le territoire en quatre grandes zones : la zone Urbaine (U), la zone A Urbaniser (AU), la zone Agricole (A), la zone Naturelle et forestière (N), et qui délimite les prescriptions graphiques (des secteurs de haies à préserver, des emplacements réservés au profit des collectivités...).
- **Le règlement écrit** présente ce qui est autorisé ou interdit, expose les règles en matière d'implantation, de volumétrie et d'aspect extérieur à respecter pour toute nouvelle construction.
- **Les OAP (Orientations d'aménagement et de programmation)** exposent la manière dont les secteurs de projet doivent être aménagés.

Le PLUi et son règlement sont consultables en mairie et sont à télécharger sur www.valdebonnieure.fr/urbanisme

LES DEMANDES D'URBANISME SELON LE TYPE DE PROJET

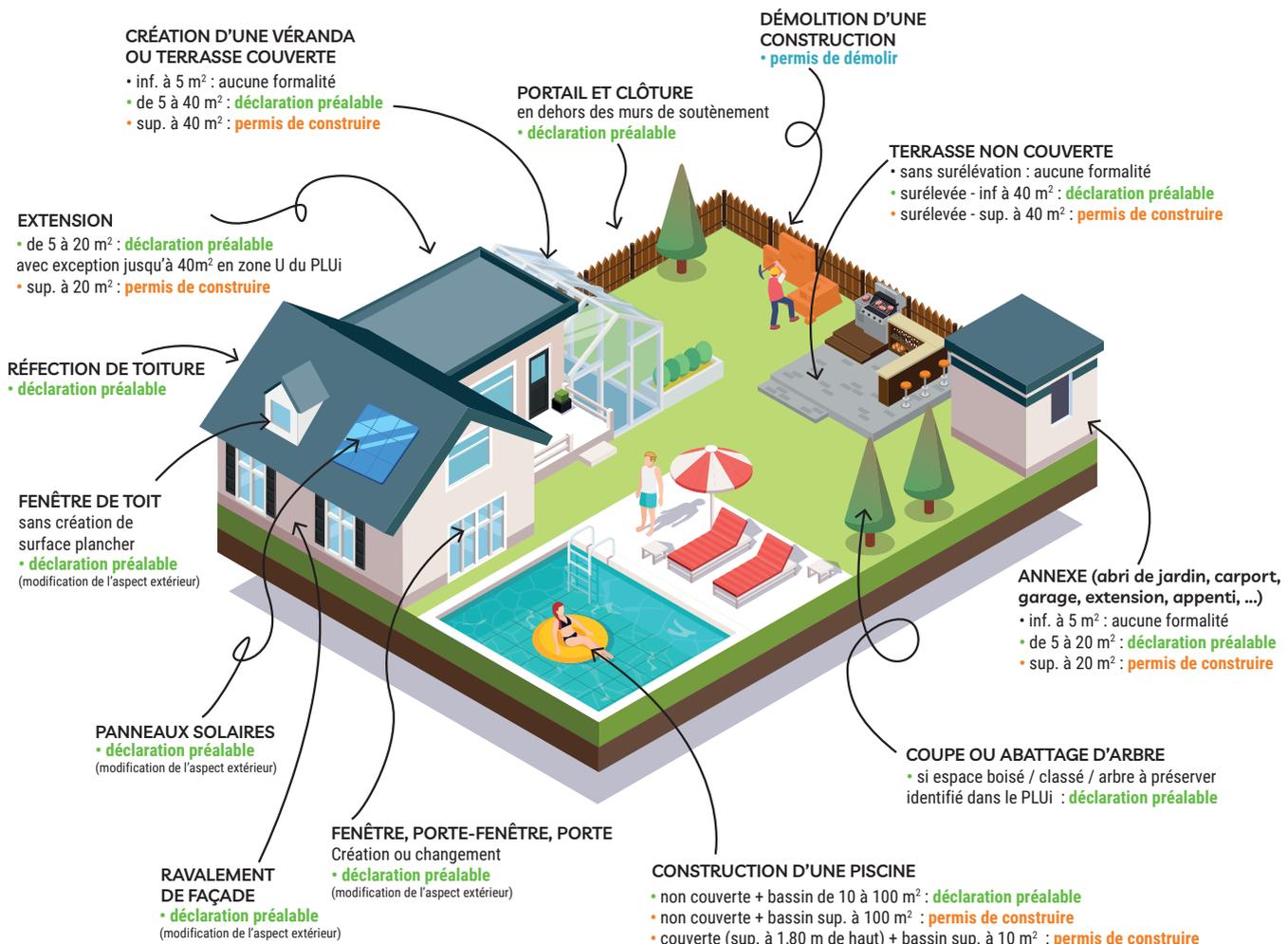
Nous sommes conscients qu'il est compliqué pour un particulier de savoir quelle demande d'urbanisme déposer en mairie pour quel types de travaux.

Nous vous rappelons que nous sommes à votre écoute pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

Quand vous avez une question : prenez contact avec le secrétariat de mairie et convenez d'un rendez-vous avec Nathalie Guillaumin-Pradignac, adjointe en charge de l'urbanisme.

Pour vous aider à y voir plus clair, nous vous avons préparé un schéma récapitulatif des différents cas de figure pour lesquels vous avez besoin de déposer une demande.

Un conseil : pensez à anticiper ! En fonction de vos travaux et de la zone dans laquelle vous habitez les délais de réponses sont de 1 à 3 mois (jusqu'à 6 mois pour les établissements recevant du public). Nous vous rappelons également que vous ne pouvez pas commencer vos travaux avant d'avoir reçu l'arrêté d'accord.



Pour déposer une demande d'urbanisme, 2 solutions s'offrent à vous :

1. de façon dématérialisée, en ligne <https://sve-coeurdecharente.sirap.fr/#/016300/connexion>
2. via un formulaire papier en mairie (vous pouvez au préalable télécharger les formulaires CERFA sur www.service-public.fr)



ÉCOLES

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE ST-ANGEAU

Une sortie de fin d'année est prévue fin juin : une classe découverte sur deux jours en Indre-et-Loire.

Les élèves visiteront plusieurs châteaux et seront logés au sein d'un centre d'accueil.

Le coût de cette sortie s'élève à 5 932€ pour 46 élèves et 7 accompagnateurs.

- Nuitée + dîner + petit déjeuner + pique-nique
- visite château de Chambord
- visite château d'Amboise
- visite du Clos Lucé (Amboise)
- Transport

Ce projet est financé par une subvention exceptionnelle de la commune de 2 000€, par l'APE, la coopérative scolaire et une participation demandée aux parents.

Tout au long de l'année

Participation à différentes activités proposées par l'EHPAD de St-Angeau afin d'entretenir des relations respectueuses avec les personnes âgées :

- Bal costumé le 21 février : classe de CE1/CE2 et CE2/CM1
- Atelier crêpes le 14 mars : classe de CE2/CM1 et CM1/CM2
- Chasse aux œufs le 7 avril : classe de CE1/CE2 et CE2/CM1
- Après-midi jeux le 16 mai : classe de CE1/CE2 et CM1/CM2
- Kermesse le 23 juin : toutes les classes.

Projet Scientibus le 15 juin

C'est un bus qui appartient à l'Université de Limoges qui a pour objectif de montrer des expériences sur les lois de la physique. Des étudiants volontaires vont donc proposer plusieurs expériences dont une partie se déroulera à l'intérieur du bus et l'autre dans la salle socioculturelle.

ÉCOLE PRIMAIRE DE SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE



Faire classe dehors ... suite et fin (pour cette année)

La classe de Grande Section – C.P a continué à faire classe dehors tous les vendredis matin et ce, quelque soit la météo.

Après le jardin, la classe a changé de lieu : le bord de la Bonnieure et la clairière, puis maintenant la forêt.

Ces différents milieux ont permis aux enfants nombre de découvertes : sur le végétal, les changements liés aux saisons, le petit monde animal, celui des insectes dans le sol, en plus des notions mathématiques ou de lecture enclenchées par ces situations d'apprentissage.

Car il s'agit bien de situations d'apprentissage. Mais faire classe dehors a d'autres « vertus » : répondre aux besoins physiologiques des enfants, coopérer, une meilleure concentration et plus de calme pour le retour en classe, voir l'utilité des apprentissages théoriques, faire « pour de vrai » ... et aussi s'émerveiller !

Et finalement, le plus important : le retour très positif des élèves et leur motivation à chaque séance .

La fête des écoles aura lieu de le 30 juin au Logis de St-Amant-de-Bonnieure et se terminera par un repas.

ENVIRONNEMENT

ÉCONOMISER L'EAU DANS LES JARDINS



Un arrosage efficace au bon moment peut permettre d'économiser de nombreux litres d'eau au cours de l'été.

Un arrosage efficace

En règle générale, il est préférable d'arroser abondamment 1 fois par semaine, voire toutes les 2 semaines, plutôt que d'arroser au compte-gouttes. Un arrosage symbolique qui se contente de mouiller la surface encourage les racines à rester à la surface plutôt que de se développer vers le bas pour rechercher l'humidité du sol en profondeur. Cela crée des plantes qui dépendent complètement d'un arrosage fréquent pour leur survie. Quand le sol semble sec en surface, il peut être suffisamment humide en profondeur ce qui, après tout, est l'endroit où se trouvent les racines de vos légumes. Vous n'êtes pas sûr ? Il suffit de creuser une profondeur de terre d'une bêche et de vérifier l'humidité du sol. S'il est sec, arrosez bien.

Les ollas (ou oyas)

Pour faire de belles économies d'eau, il est conseillé d'équiper votre jardin de ollas : récipient en terre cuite microporeuse qui fonctionne comme un diffuseur. Enterrée dans le sol au pied des plantes et remplie d'eau, la

ollas permet à l'eau de se diffuser au fur et à mesure que les racines des plantes assèchent la terre à proximité. Cette solution s'adapte également aux arbres fruitiers, arbustes, plantes d'intérieur.

Semer et planter

La phase cruciale est le moment du semis ou de la plantation. Lorsque vous semez des graines, commencez par arroser 1 ou 2 fois le long de votre tracé avant d'espacer vos graines et de remplir avec de la terre. Cela crée une zone humide autour des graines et contribue à rafraîchir légèrement le sol par temps chaud, ce qui permet aux légumes qui aiment la fraîcheur, comme la laitue, de germer sans difficulté.

De même, lorsque vous plantez des jeunes semis ou des plantes qui ont commencé à pousser dans des pots : commencez par remplir d'eau le trou de plantation. Laissez l'eau s'écouler, remplissez à nouveau d'eau, répétez l'opération avant de planter normalement. Les racines sont ainsi encouragées à pénétrer dans le sol pour « chasser » l'humidité qui s'y infiltre. Ce processus de remplir / drainer (2 fois) doit être appliquée à la plantation d'arbres fruitiers plus grands, d'arbustes et de toute plante cultivée en pot.

Cette méthode fait une différence spectaculaire dans la rapidité avec laquelle la plante sort de terre.

En outre, la surface du sol reste plus sèche, ce qui réduit la prolifération inévitable des mauvaises herbes lorsque l'on arrose par le haut.



Utiliser de la matière organique

Quel que soit le type de sol, il peut toujours être amélioré par l'ajout de matières organiques : compost, fumier mûr ou tout autre élément bien décomposé et prêt à être utilisé. Comme les sols sablonneux sont les premiers à s'assécher, l'incorporation régulière de matières organiques permet de lier les grains de sable entre eux et de créer une structure plus friable qui retient l'humidité du sol plus longtemps. Pour les sols argileux et collants, la matière organique aide à former une structure friable qui assure un meilleur drainage.

Pendant la saison de croissance active, la matière organique peut être utilisée comme paillage pour ralentir l'évaporation de l'eau en agissant comme une barrière physique entre la surface du sol et les actions desséchantes du soleil et du vent.

Autre avantage : cela empêche la prolifération des mauvaises herbes tout en apportant une nutrition supplémentaire et une amélioration constante des conditions du sol. Outre la matière organique bien décomposée, vous pouvez également utiliser des tontes de gazon, de la paille, des résidus de légumes exempts de maladies ou, autour

des arbres et arbustes fruitiers, de l'écorce broyée ou tout simplement du broyat obtenu lorsque vous avez taillé vos arbres.

Récupérer l'eau de pluie

Bien sûr, en plus d'économiser l'eau, l'idéal est d'utiliser de l'eau de pluie : c'est gratuit et meilleur pour les plantes. Pour arroser vos fleurs, pensez à utiliser l'eau de rinçage de vos légumes lorsque vous cuisinez.

En résumé

Les 5 règles d'or pour économiser l'eau dans le potager

1. Nourrir le sol de matières organiques
2. Arroser efficacement au moment de la plantation ou du semis.
3. Au moment de l'arrosage, appliquer beaucoup de volume, moins souvent pour encourager un enracinement plus profond.
4. Pailler pour conserver l'humidité du sol et améliorer sa structure.
5. Récupérer autant d'eau de pluie que possible pour éviter d'utiliser de l'eau du robinet.

LE CONFORT D'ÉTÉ DANS LA MAISON

Les vagues de fortes chaleurs deviennent plus fréquentes, plus longues et intenses. Lorsque la température grimpe trop dans les logements, la sensation d'inconfort peut rapidement conduire à l'achat de climatiseurs.

Il existe cependant des solutions pour gagner en confort l'été en évitant de grosses factures d'électricité et la production de gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique. En bref comment essayer de sortir de ce cercle vicieux ?

1. Protéger les fenêtres

Les plus efficaces sont les protections extérieures de couleur claire : volets, stores ou brise-soleil, les



écrans et auvents.

À défaut, pensez aux protections intérieures : stores textiles, films anti-infrarouges ou anti-chaueur, rideaux isolants thermiques...

2. Créer de l'ombre

Il existe plusieurs solutions : débords de toiture, brise soleil, pergola végétalisée ou bio climatique, volets en favorisant là encore pour les couleurs claires qui réfléchissent la lumière.

3. Végétaliser les abords

Privilégiez les matériaux naturels ou de l'herbe pour éviter l'accumulation de chaleur. Avec l'évolution climatique, la succession de grosses chaleurs et d'orages violents avec gros abats d'eau nécessitent des sols perméables pour absorber.

Place aux pots de fleurs, pergolas, treilles, plantes grimpantes ou végétaux secs (canisse, bambou...), positionnés pour créer de l'ombre sur les murs, les fenêtres et les terrasses.

4. Aérer au bon moment

- Pendant la journée, garder les fenêtres et volets fermés, laisser les portes intérieures fermées (pour ne pas faire circuler l'air chaud d'une pièce à l'autre). À l'intérieur, limitez au maximum les émissions de chaleur comme celles des ordinateurs et consoles de jeux en veille, des plaques de cuisson... Penser à aménager une cuisine d'été et à des équipements comme les fours solaires.
- En soirée, la nuit et tôt le matin : c'est le moment d'ouvrir.

5. Faire circuler l'air

Les ventilateurs

Un ventilateur consomme jusqu'à 30 fois moins qu'un climatiseur et permet d'obtenir malgré tout une sensation de fraîcheur en brassant de l'air. Pour les ventilateurs portables, pensez à placer une bouteille d'eau congelée ou un linge mouillé devant le ventilateur pour plus de fraîcheur. Les ventilateurs de plafond, eux, favorisent un brassage lent et régulier de l'air dans toute la pièce. Choisir un modèle équipé d'un régulateur de vitesse.

Inutile de les laisser fonctionner quand vous partez de la pièce : ils brassent de l'air mais ne refroidissent pas.

Les climatiseurs

Si vous avez un climatiseur, voici quelques conseils pour une utilisation réfléchie

- éviter les climatiseurs mobiles qui obligent à ouvrir (ce qui est un non-sens)
- régler la température de consigne à minimum 26°C
- limiter un écart de 5°C entre température de consigne et température extérieure

- climatiser une seule pièce et non l'ensemble du logement
- éteindre la climatisation dès que vous ouvrez les fenêtres

6. Miser sur une bonne isolation

L'isolation du logement compte aussi en été. La meilleure isolation des murs est l'isolation par l'extérieur. Quand ce n'est pas possible, l'isolation par l'intérieur est une solution acceptable et il est important de privilégier des matériaux qui ne renvoient pas la chaleur : carreaux de plâtre épais, enduit épais, brique, plaques de terre ou d'argile, carrelage au sol, etc. Pensez également à bien isoler la toiture.



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) #151515

PLAN CANICULE

Comme chaque année, dans le cadre du plan national canicule et au regard des épisodes de fortes chaleurs enregistrés les années passées, une campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs est lancée. Vous retrouverez toutes les informations utiles sur www.valdebonnieure.fr

Nous avons besoin de vous pour **faire remonter toutes les informations en mairie concernant les personnes fragiles.**

Cela permettra à la commune d'intervenir en cas de besoin.

Nous comptons sur votre vigilance auprès de vos proches et de vos voisins.

LES FLEURS, LES ABEILLES ET LA BIODIVERSITÉ

Les premières plantes à fleurs sont apparues il y a 140 millions d'années. Ce mode de reproduction s'avérant efficace, ces plantes se sont développées et aujourd'hui 90 % d'entre elles se reproduisent de cette façon, soit environ 250 000 espèces. Pour cela, il leur faut de l'aide pour transporter le pollen des fleurs (partie mâle) vers le pistil des fleurs (partie femelle) : le vent peut s'en charger, l'eau également mais surtout les animaux et en particulier les insectes qui assurent ainsi 80 % de la fécondation des plantes à fleurs et donc 80 % de la production des fruits et des graines que nous consommons.

Au cours de ces milliers d'années d'évolutions communes, les plantes ont appris à offrir aux animaux une récompense pour venir se charger de leur pollen, c'est le nectar, une substance liquide, très sucrée, très énergétique. Ils en sont très friands et pour s'en procurer ils doivent se glisser dans la fleur se recouvrant ainsi de pollen qu'ils déposent sur les fleurs suivantes.

Bourdons et abeilles

De nombreuses espèces animales se sont spécialisées dans cette activité pour se nourrir, nous allons nous intéresser ici aux abeilles et bourdons. Il en existe environ un millier d'espèces différentes en France et toutes pollinisent les plantes.

Certaines abeilles sont très dépendantes d'une seule plante et si l'une disparaît l'autre aussi. Presque toutes ces espèces sont dites solitaires : elles vivent isolées, pondent quelques œufs dans une cavité, la remplissent de nectar et de pollen puis meurent, les œufs éclosent,

se développent et le cycle recommence.

D'autres espèces créent une colonie annuelle fondées à partir d'une colonisatrice qui pond quelques œufs. Des ouvrières naissent et développent la colonie. À l'automne la colonie disparaît après que quelques dizaines de fondatrices fécondées se soient dispersées dans la nature, cherchant un endroit favorable pour passer l'hiver. Au printemps suivant, le cycle recommence. C'est le cas de certaines espèces de bourdons et des frelons européens et asiatiques.

La seule espèce qui fonde une colonie vivant d'année en année est l'abeille domestique, *Apis mellifera*. Ces colonies sont formées d'une reine qui peut vivre jusqu'à cinq ans, entourée de milliers d'ouvrières dont l'espérance de vie est de 45 jours à 4-5 mois, suivant la saison, et de quelques centaines de mâles appelés faux bourdons. Cette colonie récolte le nectar des plantes et le pollen, produit du miel, de la gelée royale, de la cire et de la propolis. Elle vit dans un trou de mur, dans un tronc d'arbre creux, ou si elle a été capturée par l'homme dans une ruche.

Depuis des milliers d'année l'homme s'est intéressé au miel. Au début, il détruisait systématiquement les colonies d'abeilles pour accéder au miel, puis a envisagé l'élevage de ces insectes : l'apiculture est ainsi née. Elle consiste à favoriser le développement des colonies d'abeilles afin de récolter l'excédent de miel qu'elles engrangent pour passer l'hiver, on récolte également le pollen, la cire et la propolis.





Un fragile équilibre menacé

Aujourd'hui l'apiculture et la vie des insectes pollinisateurs sont menacées et avec elles l'approvisionnement en nourriture de l'humanité. La mondialisation, le réchauffement climatique, l'agriculture intensive, l'utilisation de certains produits pesticides menacent directement l'équilibre environnemental de notre planète. Cet équilibre construit durant des milliers d'années peut évoluer, mais lentement. Là les bouleversements sont rapides (quelques dizaines d'années seulement).

La mondialisation, les transports d'un continent à l'autre permettent l'installation d'espèces au détriment des espèces autochtones. Pour nos abeilles deux espèces ont un impact catastrophique, le varroa (*Varroa destructor*) petit parasite originaire d'Asie du sud-est, il affaiblit les colonies d'abeilles occidentales qui ne savent pas encore comment lui résister. Le frelon asiatique a colonisé toute la France, en quelques années, après être sorti d'une poterie importée dans le Lot et Garonne en 2004. Il se nourrit d'insectes, abeilles, papillons, guêpes etc. Toutes nos espèces locales n'ont pas encore appris à s'en défendre. Une troisième espèce est à craindre, il s'agit d'un petit coléoptère (*Aethina tumida*), originaire d'Afrique du Sud, il progresse et est présent en Italie, sa présence dans une ruche rend le miel impropre à la consommation.

La rapidité du réchauffement climatique ne laisse pas le temps aux abeilles de s'adapter. L'hiver lorsque la température est inférieure à 10 degrés, les abeilles ne sortent pas de la ruche. Vivant au ralenti, elles consomment peu de leur réserve de miel et ne se fatiguent pas. Aujourd'hui les températures hivernales plus clémentes les poussent à sortir beaucoup plus tôt, à la recherche de fleurs qui n'existent pas encore, elles se fatiguent et consomment rapidement leurs réserves. Si elles n'arrivent pas jusqu'aux premières floraisons importantes, la ruche peut mourir de faim.

L'agriculture intensive, réponse à l'obligation de produire suffisamment pour nourrir notre humanité de plusieurs milliards de personnes, propose des surfaces de plusieurs dizaines d'hectares de monoculture, parfois sans fleur, ne laissant pas de place pour les dizaines d'espèces d'insectes pollinisateurs. L'utilisation de produits pesticides différents sur plusieurs années, engendre parfois des cocktails dont les effets sont d'une toxicité destructrice pour certaines espèces.

Les fleurs de nos jardins à la rescousse

Nous avons la chance de vivre en milieu rural, d'avoir pour beaucoup d'entre nous des jardins, des carrés de fleurs, des balcons fleuris, des pelouses, des vieux murs, des branches mortes, des haies, parfois même de grands arbres.

Nous pouvons agir sur ces petites surfaces pour maintenir des îlots de biodiversité et des corridors écologiques. Ne faisons pas systématiquement la chasse aux mauvaises herbes, le **pissenlit** est une des premières fleurs mellifères au printemps, laissons quelques branches mortes, ne ressemions pas systématiquement nos gazons pleins de **trèfles blancs**. Ne détruisons pas toutes les **ronces**, certes elles nous égratignent, mais leurs fleurs blanches attirent les insectes, les mûres nourriront les oiseaux ou feront d'excellentes confitures. N'arrachons pas le **lierre** de tous les murs et des arbres, c'est la dernière plante à fleurir début octobre, elle propose alors un nectar important aux insectes et produira ensuite des petites baies noires qui permettront aux oiseaux de se nourrir durant l'hiver. Taillons les haies mais seulement avant ou après la nidification des oiseaux.

VIE ASSOCIATIVE

In memoriam

En souvenir de notre camarade Christian GEOFFROY qui nous a quitté dans ses 85 ans. Il a été président des anciens combattants pendant 10 ans. Un hommage lui a été rendu au cimetière par les portes drapeaux de Val-de-Bonnieure et Mansle.

Nos pensées vont vers sa famille, repose en paix notre camarade.

Christian Ménard, président de l'Amicale des ACPG-CATM

Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.



Les lanceurs de la Bonnieure « sac 'crochent » avec leurs planches à l'Europe



Jeu d'adresse extrêmement populaire aux États-Unis, le cornhole n'en finit plus de faire des émules outre-Atlantique mais également en Europe. Cette activité de plein air, consiste à lancer des sacs sur une planche de bois trouée et inclinée placée à 8 m.

Malgré sa popularité historique aux USA, l'in-

térêt pour ce jeu de précision a atteint la France il y a seulement quelques années. Pour accompagner cet essor, la fédération française de cornhole (FFCH) a vu le jour en 2020. Il existe seulement une vingtaine de clubs locaux pour le moment en France.

Notre équipe locale a commencé à sillonner la France. Pour son premier tournoi dans les Deux-Sèvres, dans l'Oise puis Nouvelle-Aquitaine mais a voulu très vite se confronter à nos voisins Européens, d'abord en Hollande où 5 joueurs étaient engagés puis récemment en Allemagne.

Commentaire de Julien Rivolet :

« Un petit retour de notre première expérience sur le circuit ACL, avec une première étape en Hollande à Arnhem (29 avril). Nous étions sûrement les moins expérimentés des joueurs présents mais notre acharnement à l'entraînement nous permet de bien figurer sur quasi tous les tableaux à la 3^e et 5^e et 16^e place. Un début prometteur...et le niveau de nos joueurs continue de s'améliorer ! »

Puis place à l'Open ACL Allemagne à la fin du mois de mai pour 2 des lanceurs de la Bonnieure, Adrien Wojtera et Julien Rivolet. Cette compétition risque d'être très relevée avec un nombre encore plus important de participants européens où les meilleurs seront présents. Ce sera aussi l'occasion pour notre équipe locale de fortifier l'amitié franco-belge grâce à l'engagement avec le Liège Cornhole.

Toujours à fond à l'entraînement, les lanceurs de la Bonnieure ne lâchent rien.

Vous pouvez les suivre sur leur page facebook : lanceurs Bonnieure ou participer aux entraînements, tous les mercredis soirs à partir de 19h.

L'adhésion est de 20 € pour l'année.

Contact : Julien Rivolet

06 89 32 29 29



Halloween •
Les Amis de Saint-Angeau



Pâques •
Les Amis de St-Angeau



Carnaval •
APE



Loto •
APE

CARNET D'ADRESSES DES ASSOCIATIONS

- **Amicale des ACPG-CATM** - Christian Ménard (président) - boone.m@live.fr
- **Amicale des Drôles et drôlesses** - Quiry Bousquet-Figeroux (présidente) - drolesetdrolesses.stangeau@gmail.com
- **Les amis de Jean-Hugues Malineau** - Fabrice Feuilloley - Françoise Naudin-Malineau fnaudin16@gmail.com
- **APE** - Cécile Clerfeuille (présidente) - 06 07 95 68 54 ape.saintangeau@gmail.com
- **Association d'Aide aux jeunes talents de Charente** - studiodesvieuxfours@wanadoo.fr
- **Les Archers et les Sarbatins du Val de Bonnieure** - Nathalie Moreau (présidente) - 06 50 96 84 68 asvb@gmail.com
- **Cagouilles dynamiques** - Virginie Piffeteau (présidente) - 06 72 44 08 59 piffeteau.virginie@orange.fr
- **Cercle de Yoga** - Camille Campagne (présidente) - 06 74 95 42 29 champagne.camille@yahoo.fr
- **Club des Amis de St-Angeau** - Patricia Derx (présidente) - 05 45 20 78 14 Karen Giepel - 06 88 14 94 56 lesamis.st.angeau@hotmail.co.uk
- **Club de l'Âge d'Or** - Anthony Stopford (président) - tonyhps143@gmail.com
- **Club du Logis** - Marie-Lys Jaubert (présidente) - 06 81 64 66 77 maries.merle@wanadoo.fr
- **Comité des Fêtes de St-Angeau** - Bernard Thoraux (président) - 06 07 53 66 59 bernard.thoraux@orange.fr marie-reine.delena@orange.fr
- **Comité Fêtes et Loisirs de St-Amant** - Sylvain Goyer (président) - comitestamanbre@gmail.com
- **CSSA** - Mockaël Chabernaude (président) - 06 85 71 18 55 clubsportifsaintangeau@gmail.com
- **Les lanceurs de la Bonnieure** - Julien Rivolet (président) - 06 89 32 29 29
- **Magasin pour rien** - Alain Laurent - 06 95 94 88 80 alaurent.aran@free.fr
- **Masques et secrets vénitiens du Val d'Angoumois** - Gaëlle Cloarec (présidente) - masques.secrets.venitiens@gmail.com
- **Société de chasse St-Angeau / St-Amant** - Christian Clerfeuille - 06 79 53 99 39
- **Société de chasse Ste-Colombe** - Franck Fauchereau - 07 83 83 04 07 fauchereaufranck@gmail.com
- **Team B2L Racing** - Amandine Leveau (présidente) - 06 62 15 63 21
- **Tennis Club** - Alain THILL (président) - thillmat@wanadoo.fr

«Le Magasin pour Rien»

Logis de Saint-Amant-de-Bonnieure



Ouvert les 1^{er} et 3^e lundis du mois de 14h à 16h
+ les samedis de 9h30 à 12h (hors vacances scolaires).

Création en mars 2013 sous forme d'un collectif devenu association loi 1901 à but non lucratif (groupements d'entraide et de solidarité) en 2016.

À l'origine de cette initiative solidaire et de développement durable, pas vraiment comme les autres, un collectif de sept femmes a créé "Le Magasin pour rien" : des enseignantes, des retraitées, une coiffeuse, une puéricultrice et même une élue.

Ce magasin n'est pas un lieu de troc car il n'est pas obligatoire de donner pour recevoir, mais pour assurer son fonctionnement, il est préférable d'apporter quelque chose avant de se servir.

Tout est gratuit.

On a 3 options : prendre et donner, prendre ou donner. Libre à chacun. Seule limite fixée : on peut repartir avec 10 à 15 articles (suivant le stock).

Dans les « rayons » on trouve des vêtements, des jouets, des objets de décoration ou pour les bébés, des ustensiles de cuisine qui vont trouver une seconde vie et redeviennent utiles alors qu'ils ne servaient plus à leurs propriétaires.

Les gens viennent spontanément apporter des chaussures, des vêtements, des bouquins ou des bibelots comme ils le feraient chez Emmaüs, à la différence près que le collectif ne revend pas.

On consomme le minimum et on est bien comme ça.

Tout objet est recyclable, il faut arrêter de jeter !

Les dépôts ont lieu lors des créneaux d'ouverture du Magasin pour Rien.

Contacts : Alain Laurent – Tél. 06.95.94.88.80

Mail : alarent.aran@free.fr

Facebook : MAGASIN POUR RIEN St Amant de Bonnieure

Les ateliers de Val-de-Bonnieure

Comme vous le savez, la commune programme des ateliers de loisirs et d'apprentissages pour les adultes, dans différentes salles de la commune (ancienne mairie de St-Amant-de-Bonnieure, salle socioculturelle, etc.)



Ont déjà été mis en place :

- des ateliers de peinture au sable et dentelle aux fuseaux, par Christine Sponem, un samedi sur deux

En savoir + : www.fil-sable.fr

- des ateliers d'art floral sont proposés par Gaëlle Cloarec (floral designer scénaraphe) une fois par mois

En savoir + : 06 81 76 17 32

À venir à la rentrée de septembre :

- initiation informatique, avec Gabriel Lechat pour les personnes qui se sont inscrites lors du questionnaire diffusé par la mairie dans le précédent bulletin municipal
- des ateliers fabrication de produits ménagers et cosmétiques, par Calitom ou Charente Nature

La programmation va s'intensifier au fil des mois.

Nous vous tiendrons au courant par le biais de notre site Internet (www.valdebonnieure.fr) et l'application Panneapocket.

AGENDA • juin - déc. 2023

📅 Samedi 24 juin / à partir de 14h

- **Sortie botanique** (14h) ou **marche de 8 km** (14h30) - Commune de Val-de-Bonnieure
- À partir de 17h - **Marché d'été** - Comité fêtes et loisirs de St-Amant

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Dimanche 25 juin

- **Circuit des anges (course cycliste)** - Comité des fêtes de St-Angeau

📅 Vendredi 30 juin / 16h

- **Kermesse des écoles** - APE

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Jeudi 6 juillet / 12h

- **Repas d'été** - Club du Logis

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Dimanche 9 juillet / 12h

- **Repas champêtre** - Comité des fêtes de St-Angeau

📍 **Kiosque de La Barraude** ou salle socioculturelle en cas de pluie

📅 Mercredi 19 juillet / 19h

- **19h : concert The White Glasses avec repas sur place (food truck Crêpes en folie)** - Commune de Val-de-Bonnieure
- **22h : Ciné Plein Air : Zombillénium** - Département de la Charente

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Dimanche 30 juillet / 12h

- **Repas de la Société de chasse**

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Dimanche 6 août

- **Trophée del Emporio du Templo**

📅 Dimanche 27 août

- **Brocante** - Comité des fêtes de St-Angeau

📍 **Terrain de La Barraude**

📅 Dimanche 3 septembre / 12h

- **Repas grillade** - Club du Logis

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Dimanche 10 septembre / 12h

- **Repas moules/frites** - Comité fêtes et loisirs de St-Amant

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Dimanche 17 septembre

- **Course de caisses à savon** - Comité des fêtes de St-Angeau

📍 **Bourg de St-Angeau**

📅 Dimanche 24 septembre

- **Concours de labour** - Cagouilles dynamiques

📅 Dimanche 8 octobre

- **Goûter des drôles et drôlesses**

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Jeudi 12 octobre

- **Assemblée générale et repas** - Club du Logis

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Samedi 14 octobre / 14h

- **Octobre Rose** - Commune de Val-de-Bonnieure / Maison de Santé / associations

📍 **Logis de St-Amant-de-Bonnieure**

📅 Samedi 21 octobre / 12h

- **Repas choucroute** - Comité des fêtes de St-Angeau

📍 **Salle socioculturelle**

📅 Mercredi 1^{er} novembre

- **Cyclocross** - Comité des fêtes de St-Angeau

📍 **Terrain de la Barraude**

📅 Samedi 11 novembre / 10h

- **Cérémonie du 11 novembre** - Commune de Val-de-Bonnieure / Amicale des ACPG-CATM

📍 **Monuments aux morts de St-Angeau - Ste-Colombe - St-Amant-de-Bonnieure**

Le repas des aînés aura lieu en novembre (date à définir) : les personnes de + de 65 ans recevront un courrier d'invitation à l'automne

RANDONNÉES

Samedi 24 juin 2023

Départ : Logis de St-Amant-de-Bonnieure



14h

Balade à la découverte des plantes sauvages comestibles & médicinales se terminant par une transformation en tartine d'herbes sauvages et d'une préparation pour le soin du corps,
 • animée par « Les Jardins d'Isis »
 • 20 pers. max - sur inscription auprès de la mairie



14h30

Départ de la randonnée libre
8km - 2h



Après les randonnées dégustation de tartinades d'herbes sauvages

À partir de 17h
marché d'été organisé par le Comité Fêtes & Loisirs de St-Amant-de-Bonnieure

Gratuit

Commune de Val-de-Bonnieure
tél. 05 45 39 21 45
mairie@valdebonnieure.fr
www.valdebonnieure.fr

Cœur en scène FESTIVAL

2023

De la musique pour tous en immersion nature

Jeudi 29 juin

> **Poum Chak bling bling**
Alexis Charrier et Jean Noel Godard
Pop, Rock, acoustique
Le Portal (base de loisirs)
VARS | 20h30

Vendredi 30 juin

> **Babai Lugu et Alala Katsa katsa** > World music
> **Joao** > Folk & indie pop
NANCLARS | 20h30

Samedi 1^{er} juillet

> **Yellow Bounce**
Jazz New Orleans
> **Glover Leaf**
Blue Grass
Château de Bayers | 20h30
AUNAC-SUR-CHARENTE

Dimanche 2 juillet

> **Les P'tites Brel**
Chansons d'hiver... de Brel à Ferré
Parc des Charmilles
AIGRE | 16h

ORGANISATION
Cœur de Charente & l'association Kenosis

CONCERTS GRATUITS EN EXTÉRIEUR
Restauration rapide et boisson des 19h30
Prévoir une chaise pliante
Solution de repli en cas de pluie

• d'infos : 05 45 20 39 91



www.coeur-en-scene.fr

SOIRÉE CINÉ DE PLEIN AIR - MERCREDI 19 JUILLET 2023

Dans le cadre de l'opération menée par le Département de la Charente

• 19h : concert par le groupe **The White Glasses**

Possibilité de restauration salée & sucrée sur place : food truck « Crêpe en folie »

> ou de commander des pizzas / sandwiches / salades auprès du restaurant La Fourchette
> ou encore de venir avec votre pique-nique.

Avant la séance de ciné : fabrication et vente de **pop-corn** !

• 22h : projection du film d'animation « **Zombillénium** »

Durée du film 1h18 / Animation, Comédie, Aventure GRATUIT

La séance de cinéma sera annulée en cas de pluie / solution de repli à la salle socioculturelle pour le concert et la restauration sur place.

